LE 150e ANNIVERSAIRE DU CANADA : RÉEXAMINER LA CONFÉDÉRATION

CONNIE WYATT ANDERSON enseigne l'histoire et la géographie dans une école secondaire de la nation des Cris d'Opaskwayak depuis 1992. Elle a participé à la création d'outils d'aide à l'apprentissage et de programmes d'études de niveau provincial, national et international, et elle a contribué à plusieurs manuels, guides d'enseignement et publications pédagogiques. Elle a rédigé des manuels scolaires pour plusieurs organismes à but non lucratif et ses articles ont paru dans le *Globe and Mail* et dans la revue *Canadian Geographic*. Elle a participé à la rédaction du manuel d'histoire enseigné à la 11e année dans les écoles du Manitoba et, en ce moment, elle écrit un manuel scolaire de géographie qui va être utilisé auprès d'élèves de 9e année en Ontario.

RÉSUMÉ

Alors que débute le compte à rebours jusqu'en 2017, les éducateurs de toute la nation ont l'occasion de se pencher sur l'historiographie et la pédagogie associées à l'enseignement du récit de la naissance du Canada. Pendant des décennies, les manuels et les programmes scolaires d'histoire ont omis une partie intégrante de l'histoire de la Confédération canadienne : le rôle des Traités numérotés. Alors que la nouvelle nation se tournait vers l'ouest en 1867, c'est ces ententes avec les Premières Nations autour du partage des terres qui ont permis au Gouvernement du Canada d'annexer l'ouest avec relativement peu de violence. Alors que nous nous dirigeons vers le 150e anniversaire du Canada, nous avons l'occasion de non seulement examiner l'évolution de notre nation, mais également de développer la pensée historique de nos étudiants en leurs posant la question : *le point de vue de qui n'apparait pas dans le récit national et pourquoi ?*

Alors que débute le compte à rebours vers 2017, les Canadiens d'un océan à l'autre vont se faire rappeler que le pays va marquer ces 150 années d'existence le premier juillet. Assurément, les médias vont tous attirer notre attention sur cet évènement, il va y avoir des messages officiels, des activités et des événements, ainsi que des annonces à la télévision, dans les journaux et sur l'internet, provenant de tous les paliers du gouvernement. Comme ce fut le cas pour le centenaire du Canada en1967, le 150e est considéré comme une occasion de sensibiliser les écoliers à travers tout le pays à propos de l'histoire et du nationalisme canadien. 2017 va permettre aux enseignants d'histoire et aux concepteurs de programme scolaire, comme moi, de procéder à un examen interne aussi bien qu'externe en adoptant à la fois une approche historiographique et pédagogique. Nous devons considérer cet anniversaire comme un temps propice à la réflexion; quels sont les points de vue qui n'apparaissaient pas dans le récit national canadien et comment pouvons-nous procéder afin de les inclure dans notre pratique d'enseignement? De quelles manières pouvons-nous nous assurer

que nos étudiants s'imprègnent des compétences de la pensée historiques nécessaires afin de poser la question suivante : *quel point de vue n'est pas représenté ?*

1967 : TRISTE CONFÉDÉRATION

Lors des célébrations du 100e anniversaire du Canada, le chef Dan George, chef célèbre de la nation de Tsleil-Waututh, a récité une élégie pour les peuples des Premières Nations du Canada lors de son discours à l'Empire Stadium de Vancouver :

> *« Aujourd'hui, alors que vous célébrez vos cent anniversaires, Oh Canada, je suis triste pour tous les peuples autochtones sur ces terres ».*[1]

Récitée devant 32 000 personnes à Vancouver en 1967, *La lamentation pour la Confédération* de Dan George a remis en cause la façon d'enseigner l'histoire au Canada :

> *« Ma nation a été ignorée par vos manuels d'histoire – vous lui avez accordé autant d'importance dans le récit de l'histoire du Canada qu'aux buffles qui se promènent dans les plaines ».*[2]

Alors, où en sommes-nous aujourd'hui, près de 50 ans après le discours du chef Dan George ? Comment est-ce que l'histoire des Premières Nations – notamment, le rôle des Premières Nations lors de la création et du développement du Canada – est-elle abordée dans les salles de cours à travers le pays ?

1867 : LA CONFÉDÉRATION – JOINDRE NOS FORCES

LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT MENÉ À LA CONFÉDÉRATION

Durant les premières dix années de ma carrière en enseignement de l'histoire, j'ai enseigné les sciences sociales de la 9e année (ainsi que l'histoire canadienne et américaine, la géographie, la civilisation occidentale et les enjeux internationaux aux élèves du secondaire) ; un cours qui tournait majoritairement autour de l'éducation à la citoyenneté, avec un peu d'histoire canadienne et de géographie. Le manuel accompagnant ce programme d'étude, destiné à des élèves de 14 ans, définissait le terme *confédération* comme « une union », et expliquait comment George Brown, John A. Macdonald et George-Étienne Cartier ont surmonté leurs différences personnelles, culturelles et professionnelles, aussi bien que des années d'impasse politique, et ont joint leurs forces en 1864 en un gouvernement de coalition. Suite à des conférences à Charlottetown et Québec, ces « pères de la Confédération » ont jeté les bases de la nouvelle nation. Ce travail préparatoire s'est traduit par l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique le 1er juillet 1867, qui est en quelque sorte l'acte de naissance constitutionnel du Canada.

Les chapitres suivants ont abordé le mécontentement en Nouvelle-Écosse et les « rébellions » des Métis dans l'Ouest, ainsi que les lois adoptées après la Confédération, telle que la Politique Nationale de Macdonald.

Alors que je n'ai pas l'intention de dénigrer ce manuel (en fait, j'ai beaucoup aimé la façon dont il est conçu et présenté, particulièrement sa façon aisée d'incorporer des exercices de développement linguistique et de compréhension de lecture), je tiens à souligner que ce manuel ne tient pas compte d'un point de vue important : quel a été le rôle des Premières Nations dans les Prairies lors de la Confédération canadienne ? Revenons à une des aptitudes de la pensée historique que j'ai mentionnée plus haut : *quel point de vue n'est pas représenté ?* Qui sont les acteurs qui *ont uni leurs forces* pour créer le Canada ?

L'ÉVOLUTION DU CANADA : 1867 - 1914

Il existe une légende dans l'Ouest que la nouvelle de l'achat de la Terre de Rupert par le gouvernement canadien en 1869 s'est rendu dans la région que nous appelons désormais le Manitoba en peu de temps, et que Louis Riel et ses amis chassaient sur les terres que l'on nomme aujourd'hui Winnipeg lorsqu'ils ont aperçu des arpenteurs envoyés par le gouvernement fédéral. Avec ses mocassins aux pieds, Riel avait arrêté les arpenteurs, et le mouvement de résistance de la rivière Rouge qui s'était subséquemment développé a été témoin de l'union du Manitoba (surnommé la province « timbre-poste ») à la Confédération au mois de mai 1870.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et la Loi sur le Manitoba sont les documents fondamentaux

de la création et de l'évolution du Canada. Les étudiants de l'histoire canadienne examinent ces documents, aussi bien qu'une panoplie d'autres événements qui s'étaient produits avant 1914 et qui ont mené le Canada à passer de quatre provinces à un Dominion s'étendant de l'Atlantique au Pacifique à l'Arctique. Un survol du manuel scolaire actuel d'histoire canadienne ou du programme d'étude sur cette époque nous expose à plusieurs événements centraux de l'évolution du Canada : l'Acte des terres fédérales, la police montée dans le Nord-Ouest, la Rébellion du Nord-Ouest, la Question des écoles du Manitoba, la construction du chemin de fer Canadien Pacifique, la ruée vers l'or du Klondike, pour n'en nommer que quelques-uns.

ENSEIGNER AU SUJET DE CONFÉDÉRATION

Au cours des quelque dix dernières années, les concepteurs de programmes d'études et les rédacteurs de manuels scolaires ont consciemment ajouté les points de vue autochtones à l'enseignement de l'histoire. Dans les programmes d'études, des objectifs d'apprentissages spécifiques ont été ajoutés aux objectifs généraux ; ainsi les programmes ont été développés de façon à amener les élèves autochtones (ou francophones) à approfondir leurs connaissances de leurs langues, identités et cultures. Des termes comme « rébellion » et « massacre » – qui sont empreint de subjectivité – ont été remplacés par « résistance » et « bataille », et le mot « Indien » est uniquement utilisé dans le contexte législatif.

Néanmoins, je crois qu'il manque encore une pièce fondamentale aux étudiants canadiens pour ce qui en est du récit de la création du Canada : les Traités numérotés – *tous* les étudiants, et pas uniquement les élèves autochtones, devraient apprendre à propos de ces traités. Plutôt que d'associer des mots comme « céder » ou « vendre » avec les traités, nous devrions aborder ceux-ci avec des notions tels que « relation » et « partage ». Les traités ont été et demeurent une partie fondamentale du paysage canadien.

LES TRAITÉS NUMÉROTÉS

AVANT LA CONFÉDÉRATION

Avant la colonisation européenne, le continent nord-américain était peuplé de plusieurs nations composées d'individus partageant des langues, cultures, religions, modes de vie et territoires traditionnels différents. Lorsque les Premières Nations se réunissaient les unes avec les autres, elles négociaient des alliances qui leur étaient mutuellement avantageuses. Ces alliances ont permis d'instaurer des rapports pacifiques pour ce qui en est du commerce, des droits de passage, du maintien de la paix et de la création d'amitié, ainsi que dans l'exercice d'autres engagements et responsabilités.[3]

Le processus de négociation de traités était bien ancré dans les communautés de Premières Nations ; ces communautés étaient habituées et habiles avec ce processus bien avant que les Européens ne débarquent sur le continent. Les traités étaient plus que des ententes consignés sur du papier ; ils étaient des engagements spirituels entre les parties et le créateur. De plus, aucune date d'échéance ne figurait dans un traité (et c'était la coutume de renouveler une entente année après année). Il était sous-entendu que les traités duraient éternellement.

Avec l'arrivée des commerçants de fourrures français et la Compagnie de la Baie d'Hudson, les négociations se sont poursuivies ; les Européens s'adaptaient aux demandes et aux conditions des Premières Nations.

Le 5e comte de Selkirk, Thomas Douglas, avait acheté en 1812 un lot de terre près de ce qui est de nos jours Winnipeg et avait envoyé un certain nombre de petits fermiers écossais appauvris dans la région qu'il avait surnommée Assiniboia. Le chef Peguis et son peuple, dont le territoire traditionnel était désormais habité par les colons de Selkirk, ont créé et présenté un traité concernant le partage de ces terres, espérant avoir l'approbation des Européens. Ce traité décrivait la responsabilité des colons de Selkirk et leur assignait des terres qu'ils pouvaient exploiter et sur lesquelles ils pouvaient vivre.[4]

LES TRAITÉS APRÈS LA CONFÉDÉRATION

À partir de 1701, la Couronne britannique concluait des traités dans le but d'encourager que les relations entre les Premières Nations et les colons demeurent paisibles. Au cours des siècles suivants, les traités étaient négociés et conclus afin de définir, entre autres, les droits respectifs des peuples de Premières Nation et des gouvernements d'exploiter et de jouir des terres traditionnellement occupées par les Premières Nations.[5]

En 1867, après la Confédération, le Dominion du Canada s'est tourné vers les Territoires-du-Nord-Ouest dans le but d'étendre davantage son territoire et a continué cette tradition de conclure des traités. Entre 1871 et 1921, onze Traités numérotés ont été négociés entre la Couronne et les Premières Nations qui concernent les territoires s'étendant de l'Ontario actuel jusqu'en Alberta et sur certaines parties de la Colombie-Britannique et des Territoires-du-Nord-Ouest.

LE PROCESSUS DE NÉGOCIATION DE TRAITÉS

La Couronne et les Premières Nations avaient toutes deux leurs propres coutumes pour valider les traités. La Couronne avait des avocats et des représentants du gouvernement et les Premières Nations avaient des chefs, des représentants du chef, des femmes spirituelles, ainsi que des conseillers aînés et des guides spirituels. Pour les Premières Nations, c'était la tradition de procéder à des cérémonies spirituelles pour délibérer sur des enjeux importants. Lors du processus de négociation de traités, les membres des Premières Nations organisaient des cérémonies spirituelles puisqu'ils croyaient que le créateur devait faire partie de ce processus pour que ces ententes soient valides.[6]

Les traités concernent l'avenir, les Premières Nations concluaient des traités avec la notion d'un engagement éternel à l'esprit. C'était de cette manière que les Premières Nations se sont unis, juridiquement et spirituellement, au Canada. Les traités devaient durer « *aussi longtemps que brille le soleil, que pousse l'herbe, et que coulent les rivières* ».

Jamie Wilson, commissaire de la Commission des relations découlant des traités du Manitoba basée à Winnipeg, a révélé lors d'un rassemblement de la Chambre de commerce du Manitoba à Tompson en 2013 que les traités entre la Couronne et les Premières Nations du Canada « ont davantage de liens avec l'avenir qu'ils en ont avec le passé ».[7]

LES TRAITÉS : LEUR RÔLE DANS LA CONFÉDÉRATION

Les deux parties impliqués dans le processus de négociations ont tiré avantages des Traités numérotés. Les avantages du gouvernement du Canada ont compris :

- l'accès paisible aux terres dans le but de les coloniser, de les cultiver, d'y construire un chemin de fer et de les développer ;
- une colonisation tranquille de l'Ouest ;
- des dépenses minimales pour ce qui est de l'expansion vers l'Ouest et la prévention de couteuses guerres avec les Premières Nations ; et
- la protection des terres dans l'Ouest en empêchant l'expansion américaine.

Ces avantages sont devenus réalité alors que la Couronne colonisait ces terres d'un océan à l'autre, processus par lequel la nation que nous nommons aujourd'hui Canada a éventuellement vu le jour.

À travers les entendes conclues par ces traités, les Premières Nations avaient cru qu'elles allaient avoir droit à :

- la survie physique de leurs nations ;
- des relations paisibles par le maintien d'un traitement équitable ;
- le respect de la survie culturelle et spirituelle en tant que nations distinctes par la protection de leurs traditions et institutions distinctes ; et
- la transition à un nouveau mode de vie par l'apprentissage de différentes technologies en éducation, en sciences économiques, en santé, et autres avantages.[8]

Les traités ont eu un rôle aussi fondamental dans la création du Canada que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

CONCLUSION

La carte du Canada à partir de 1867 est une carte de traités. C'est le processus de négociations de traités qui a mené à la création de ce territoire que nous partageons tous aujourd'hui. Le 150e anniversaire du Canada en 2017 va nous donner à tous l'occasion de réexaminer l'histoire de la confédération de notre pays. Les enseignants vont avoir l'occasion d'ajouter de nouveaux points de vue et récits à leurs leçons. Ils vont pouvoir créer une passerelle entre le passé et le présent et rendre cette expérience significative pour leurs étudiants, puisque ceux-ci en sont le legs.

Je considère 2017 non pas comme le point culminant de l'enseignement de la pensée historique, mais plutôt comme un moment décisif. Un moment auquel nous arrivons et qui nous permet d'apprécier et de comprendre que les récits historiques et contemporains à propos de la genèse de notre nation diffèrent. Cette approche plus ouverte va donner à nos étudiants la capacité de voir que les idées ayant menées à la Confédération canadienne ont été semées bien avant l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, qu'elles se retrouvent dans les traités ayant été conclus après la Confédération et que ces idées continuent à croître aujourd'hui, nourries par tous les peuples du Canada.

Dans les mots de l'éducateur et philosophe Paulo Freire : « Regarder en arrière doit seulement constituer un moyen par lequel ils [les étudiants] arrivent à mieux comprendre qui ils dans le but de créer l'avenir avec plus de sagesse ».[9]

NOTES

1 "This Day in History: July 1, 1967". *Vancouver Sun*, 1er juillet 2013. Consulté le 5 août 2014 http://www.vancouversun.com/This history July 1967/6876736/story.html.

2 "This Day in History: July 1, 1967". *Vancouver Sun*, 1er juillet 2013. Consulté le 5 août 2014 http://www.vancouversun.com/This history July 1967/6876736/story.html.

3 "Treaties". Treaty Relations Commission of Manitoba. January 1, 2014. Consulté le 12 août 2014. http://www.trcm.ca/.

4 Friesen, Dr. Jean. Lecture, TRCM – Teacher Workshop from Treaty Relations Commission of Manitoba, Winnipeg, October 13, 2011.

5 "Treaties". Treaty Relations Commission of Manitoba. January 1, 2014. Consulté le 12 août 2014. http://www.trcm.ca/.

6 "The Treaties". In *Treaty Essential Learnings: The Treaty Experience in Manitoba*. Winnipeg: All Nations Print, 2012.

7 Barker, John. "Treaty Commissioner Jamie Wilson Offers Chamber a Primer on Thinking about Urban Reserves". *Thompson Citizen*, January 1, 2013. Consulté le 13 août 2014. http://www.thompsoncitizen.net/article/20130605/THOMPSON0101/306059990/-1/thompson/treaty-commissioner-jamie-wilson-offers-chamber-a-primer-on-thinking.

8 "The Treaties". In *Treaty Essential Learnings: The Treaty Experience in Manitoba*. Winnipeg: All Nations Print, 2012.

9 Freire, Paulo. 2000. *Pedagogy of the oppressed*. New York: Continuum.